Date de transmission de l'acte: 30/07/2026
Date de reception de l'AR: 30/07/2026
046-214603367-DE_052_2026-DE
A G E D I

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VIRE SUR LOT

Séance ordinaire du 29 juillet 2026

Date de la convocation : 23/07/2026

Objet : 11- Eclairage public TE46 FDEL EP aire de loisirs (pont de Vire) (DE_052_2026)

Le vingt-neuf juillet deux mille vingt-six, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances : à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire Dominique FILHOL.

Présents : Dominique FILHOL, Patrice MATENCE, Louise BOSSUET, Philippe MOURA, Danielle BROCARD, Yolande EYLENBOSCH, Virginie BAILLET, Bruno DELLUC, Sébastien BEAUMONT
Représentés : - Absents excusés : - Absents : Romain TRILLE
Secrétaire de séance : Patrice MATENCE

Objet: *OPERATION 42140EP*

Extension EP aire de loisirs du Pont - A01 -2PL Pont de Vire

Madame le Maire, présente le projet *Extension EP aire de loisirs du Pont - A01 - 2PL* cité en objet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1)approuve ce projet d'éclairage public, suivant l'avant-projet présenté par Territoire d'Energie Lot (TE46), réalisé sous maîtrise d'ouvrage de TE46,

2) souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2027,

3)s'engage à participer à ces travaux conformément au devis estimatif présenté par TE46, participation nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 2041582. Il est à noter qu'un bon pour accord définitif sera présenté par TE46 à la commune après réalisation des études définitives,

4)Autorise TE46 à lancer les études définitives et acte que le montant définitif des travaux sera précisé au conseil municipal pour approbation. Ces études feront l'objet d'une facturation à la commune en cas de non-réalisation des travaux,

5)Autorise TE46 à collecter les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) générés par l'opération.

Signature du secrétaire de séance :
Patrice MATENCE

Fait et délibéré à Vire sur Lot, les jour, mois et an que dessus,
pour copie certifiée conforme
Madame le Maire, Dominique FILHOL

MAIRIE DE VIRE SUR LOT
46 (Lot)

Acte rendu exécutoire par réception en Préfecture et publication en Mairie le 30/07/2026 *Madame le Maire*	*Votants : 9* *Pour : 9* *Contre : 0* *Abstention : 0*

Conformément à l'article R.102 du Code des tribunaux administratifs, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication, soit par courrier (68 rue Raymond IV

Date de transmission de l'acte: 30/07/2026
Date de reception de l'AR: 30/07/2026
046-214603367-DE_052_2026-DE
A G E D I

–31000 Toulouse 6), soit par Télérecours accessible sur le site https://www.tele… …ans les mêmes conditions de délai auprès du Maire de Vire sur Lot.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée re… …st informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant, qu'il peut exercer auprès de la mairie.